

Autorité  
de la concurrence



**FINANCIERE DE KIEL (GROUPE ALFESCA) – SAVANE ET  
BROSSARD**

RÉSUMÉ DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

« Dans le cadre de cette opération, la société FINANCIERE DE KIEL (groupe ALFESCA) a vocation à racheter l'activité « produits alimentaires surgelés» du groupe Brossard, à savoir :

- les fonds de commerce de fabrication de produits alimentaires surgelés des sociétés SAVANE BROSSARD et SAVEURS DE FRANCE;

- la branche d'activité de commercialisation de produits alimentaires surgelés exploitée par la société BROSSARD DISTRIBUTION.

Les marchés concernés sont ceux des produits apéritifs surgelés, des entrées surgelées et des pâtisseries surgelées. »

*Conformément à l'article L. 430-3, l'Autorité de la concurrence met à la disposition du public les renseignements communiqués par les parties dans la section 1 f de l'annexe 4-3 précisant le contenu des dossiers de notification.*

*Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement de la position de l'Autorité de la concurrence sur l'opération envisagée. L'Autorité ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.*